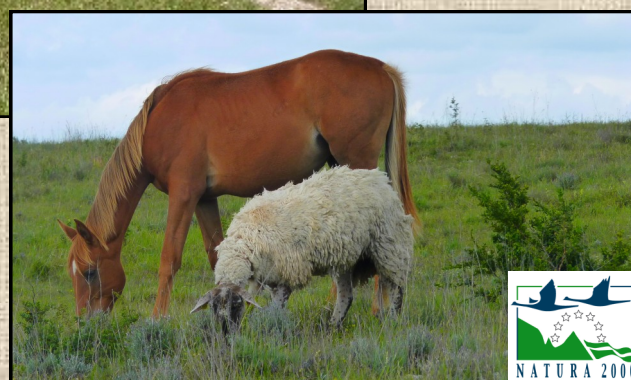


Licence Professionnelle GENA
(Gestion Agricole des Espaces Naturels ruraux)

ANNEXES



Stage:

Durée: 5 mois

Structure: Chambre d'Agriculture du Tarn
Service Biodiversité en Gestion des Milieux Naturels

Maître de stage: Emmanuel CAMPAGNE

Tutrice: Marie-Claire CHARDÈS



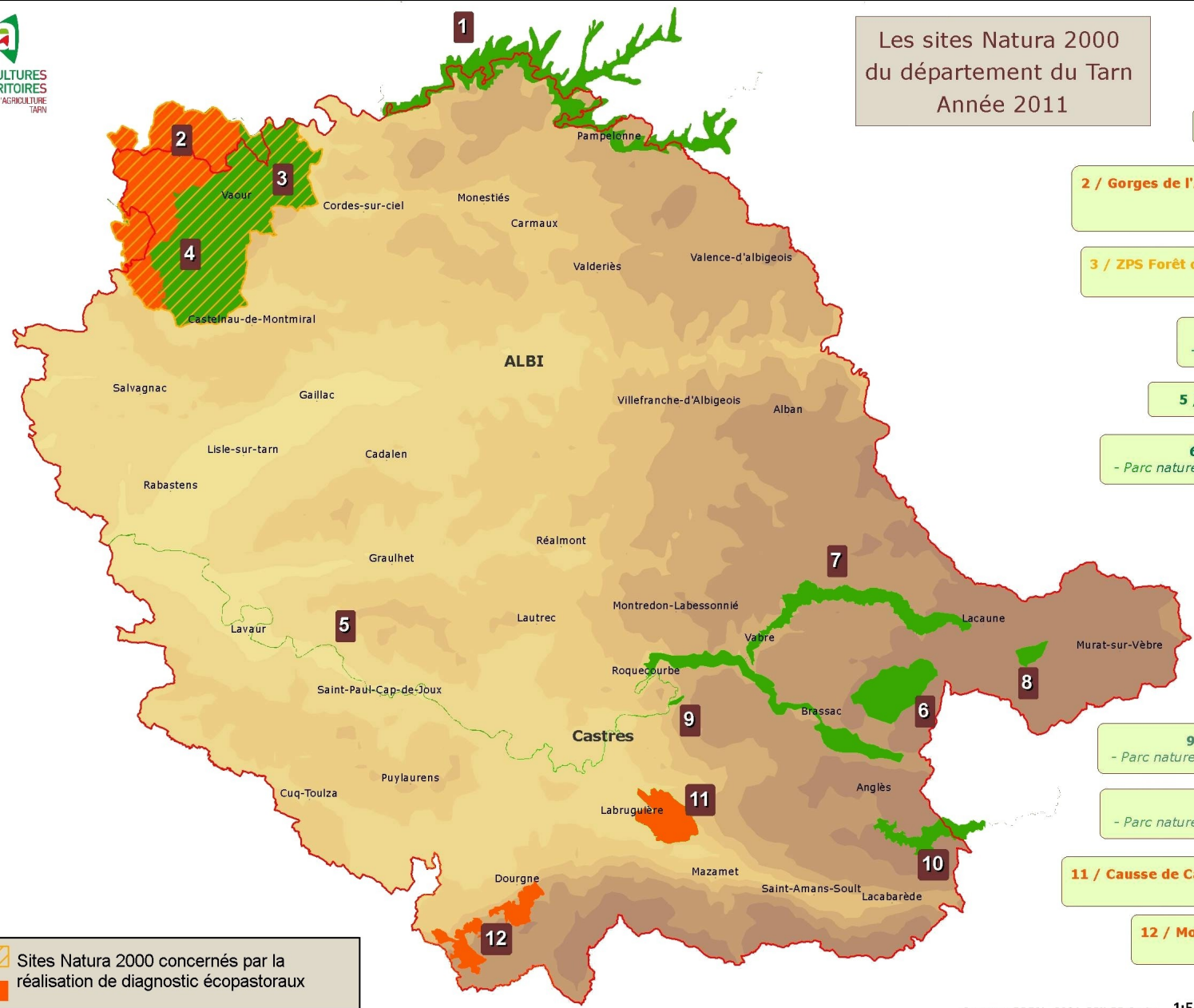
Annexes

Annexe n°1 : Carte des sites Natura 2000 du département du Tarn.....	2
Annexe n°2 : Cartes du Tarn.....	3
Annexe n°3 : Carte des sols du Tarn.....	4
Annexe n°4 : Carte des classements ICHN.....	5
Annexe n°5 : Fiche action DOCOB.....	6
Annexe n°6 : Exemple de cahier des charges MAEt.....	7
Annexe n°7 : Document cartographique.....	10
Annexe n°8 : Diagnostic écologique et pastoral.....	11
Annexe n°9 : Mode d'exploitation favorable et faciès de végétation.....	12
Annexe n°10 : Plan de Gestion Pastorale	13

Annexe n°1 : Carte des sites Natura 2000 du département du Tarn



Les sites Natura 2000
du département du Tarn
Année 2011



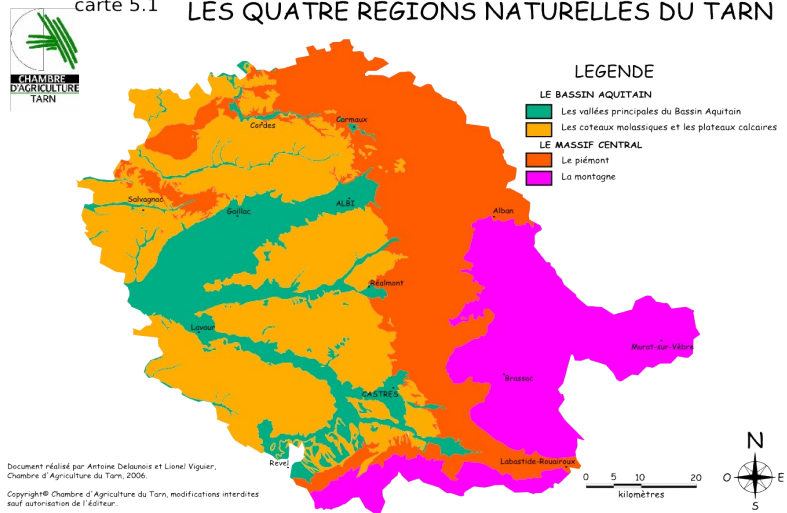
Sites Natura 2000 concernés par la réalisation de diagnostic écopastoraux
 Sites Natura 2000 concernés par la réalisation de diagnostic écopastoraux

- 1 / Vallée du Viaur
- 2 / Gorges de l'Aveyron, Causses proches et Vallée de la Vère - Pays Midi Quercy -
- 3 / ZPS Forêt de la Grésigne et environs - CA81 -
- 4 / Forêt de la Grésigne - Office National des Forêts -
- 5 / Lit mineur de l'Agout
- 6 / Tourbières du Margnes - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 7 / Vallée du Gijou - CA81 -
- 8 / Le Montalet
- 9 / Basse Vallée du Lignon - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 10 / Vallée de l'Arn - Parc naturel régional Haut Languedoc -
- 11 / Causse de Caucalières et Labruguière - CA81 -
- 12 / Montagne Noire Occidentale - CA81 -

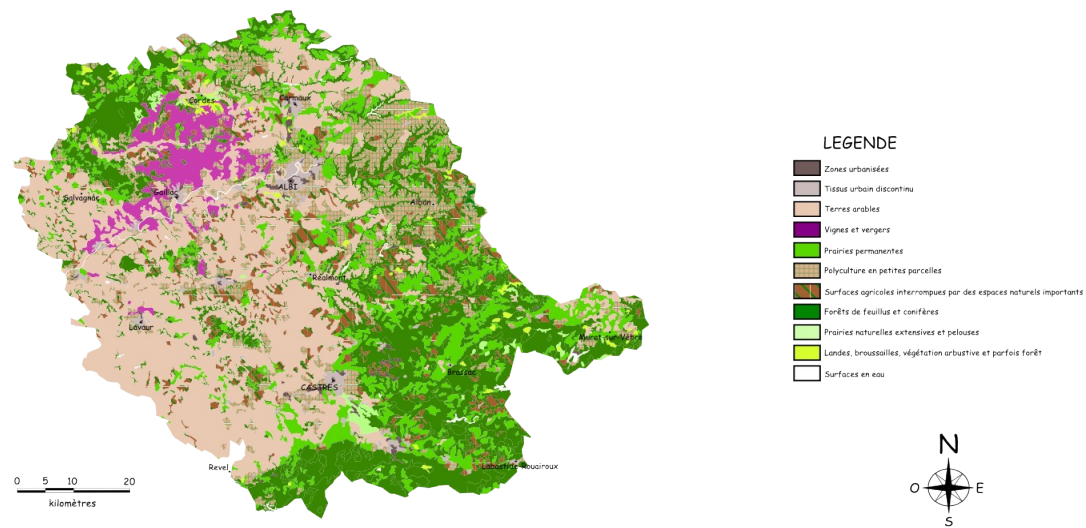
Sources : DREAL, CA81, IGN BD Cartho 1:500 000

Annexe n°2 : Cartes du Tarn

carte 5.1 LES QUATRE REGIONS NATURELLES DU TARN



carte 5.4.2 CARTE D'OCCUPATION DES SOLS DU TARN EN 2000

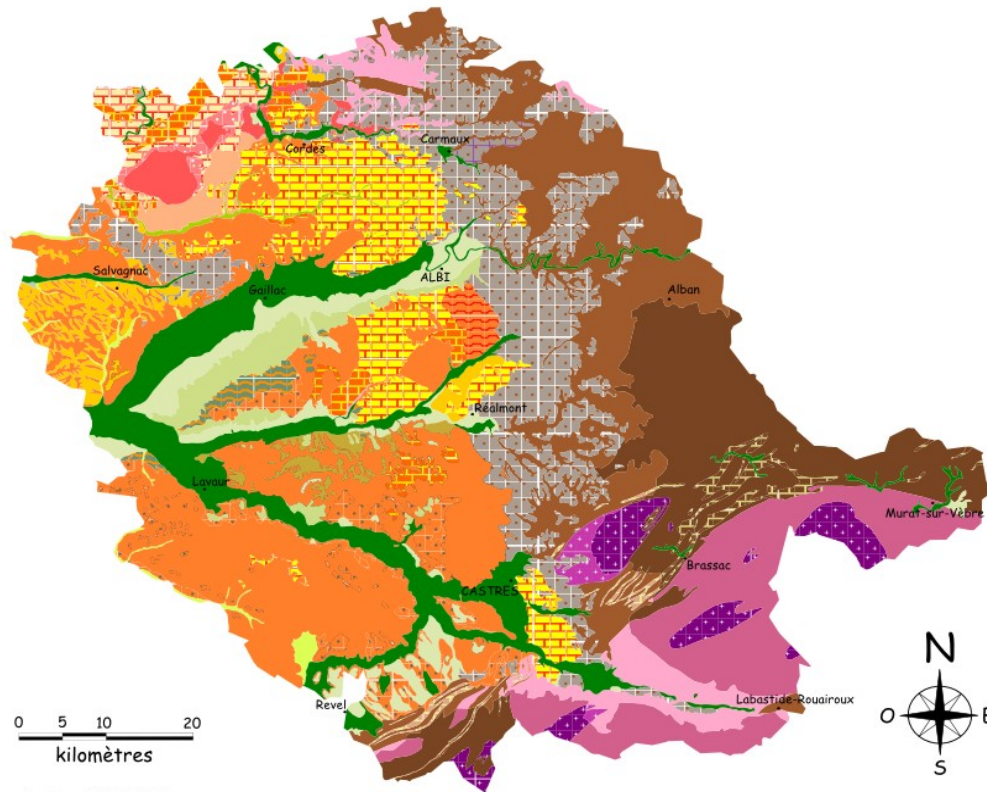


Cette carte a été réalisée à partir des données de CORINE Land Cover 2000, disponibles sur le site de l'IFEN.
Ce zonage ne concerne que les parcelles de plus de 25 ha et a été modifié par rapport au zonage initial de CORINE Landcover afin de n'obtenir que 11 postes au lieu de 25 initialement représentés dans le Tarn.
Ces modifications ont été effectuées en vue d'une utilisation spécifique dans le cadre de la cartographie de l'érosion des sols dans le Tarn.

Document réalisé par Antoine Delaunais et Lionel Viguer, 2006.
Copyright© Chambre d'Agriculture du Tarn, modifications interdites sauf autorisation de l'éditeur.



LA CARTE DES SOLS DU TARN



0 5 10 20
kilomètres
dessin au 1/100 000 ème



Ce zonage est très hétérogène dans sa précision car il représente une synthèse des documents existants en 1995. Il a été réalisé à partir des cartes des sols existantes (cartes ENSAT-Chambre d'Agriculture du Tarn) qui couvraient environ 30% du territoire. Le reste du zonage est faite essentiellement à partir des cartes géologiques du BRGM.

Document réalisé à partir de la carte des sols du Tarn à l'échelle de 1/100 000 ème de 1995, par Antoine Delanois. Numérisation et mise en page, Lionel Viguier, 2006.

Copyright© Chambre d'Agriculture du Tarn, modifications interdites sauf autorisation de l'éditeur.

LEGENDE

LES VALLEES DU BASSIN AQUITAIN et DU MASSIF CENTRAL

- Les sols sur alluvions**
- Les sols sur alluvions récentes de la Basse Plaine
 - Les sols sur alluvions anciennes de la Basse Terrasse (WURM) ou des terrasses indifférenciées
 - Les sols sur alluvions anciennes de la moyenne terrasse (RISS)
 - Les sols sur alluvions anciennes de la Haute terrasse (MINDEL)
 - Les terreforts calcaires des vallées secondaires

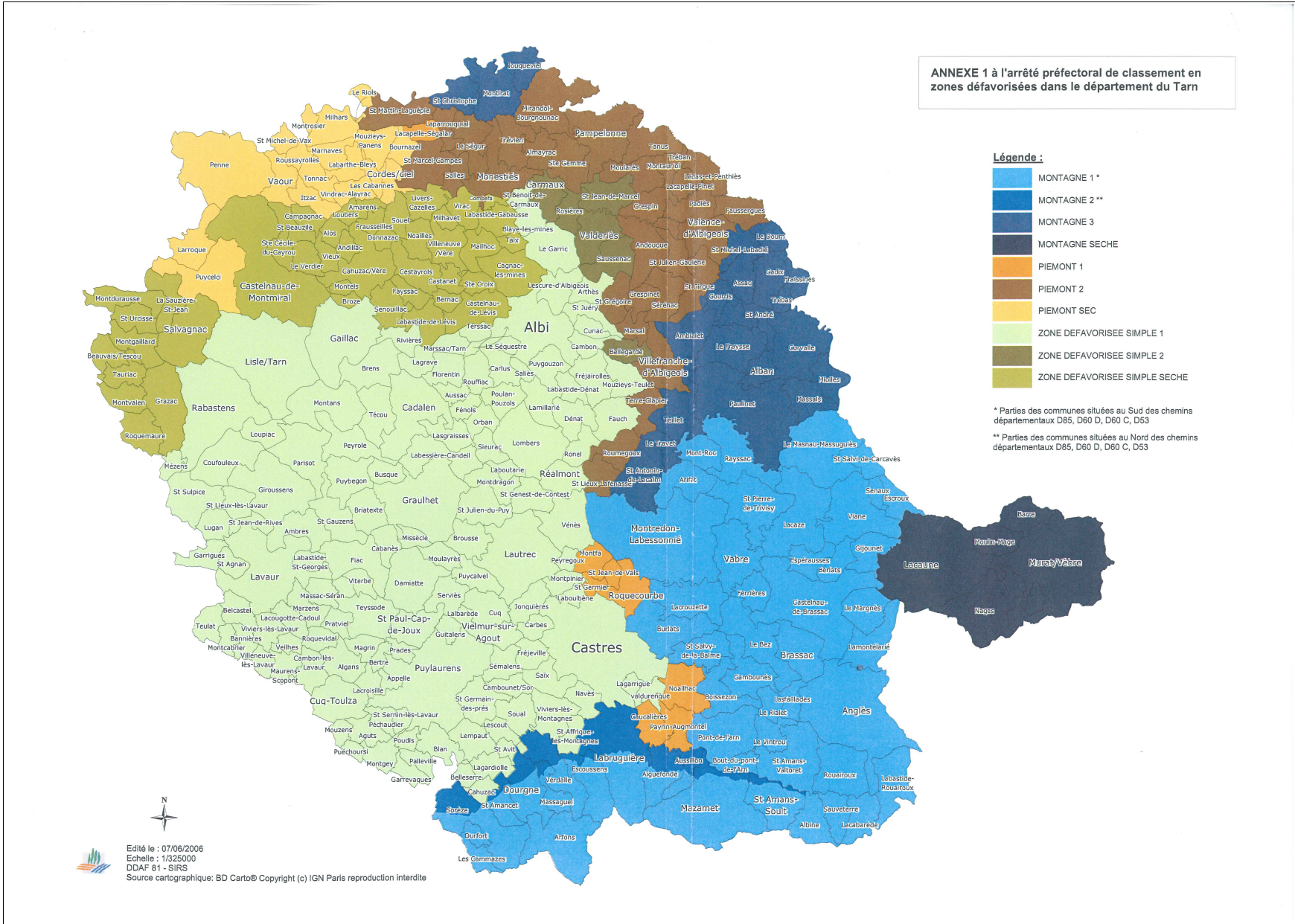
LE BASSIN AQUITAIN

- Les sols des coteaux molassiques**
- Les terreforts calcaires des coteaux molassiques à dominante marneuse
 - Les terreforts calcaires des coteaux sur calcaires marneux ou sur molasse et calcaires
 - Les sols sur argiles et conglomérats de la Grésigne
 - Les terreforts et boubènes hétérogènes sur molasse et résidus de terrasses
 - Les terreforts et boubènes hétérogènes sur molasse et argiles à graviers
 - Les sols sur marnes rouges
- Les sols des plateaux calcaires**
- Les sols sur calcaires tendres du Tertiaire
 - Les sols sur calcaires durs du Secondaire

LE MASSIF CENTRAL

- Les sols du massif de la Grésigne**
- Les sols sur schistes et grès rouges du Permien (rougiers)
 - Les sols sur grès et conglomérats du Trias ou du Permien
- Les sols du Ségala et du Piémont (altitude < 600m)**
- Les sols sur argiles à graviers
 - Les sols sur schistes et micaschistes
 - Les sols sur gneiss
 - Les sols sur granite ou grès du Carbonifère
 - Les sols sur calcoschistes dominants
- Les sols des Monts de Lacaune et de la Montagne Noire (altitude > 600m)**
- Les sols sur schistes et micaschistes
 - Les sols sur gneiss
 - Les sols sur granite
 - Les sols sur calcoschistes dominants

Annexe n°4 : Carte des classements ICHN



TERRITOIRE « CAUSSE DE CAUCALIERES-LABRUGUIERE » MESURE TERRITORIALISEE « MP_N945_HE6 » « Gestion pastorale d'un parcours avec mosaïque de milieux »

CAMPAGNE 2011

La mesure a été constituée à partir des engagements unitaires suivants :

- SOCLEH01, socle relatif à la gestion de surface en herbe,
- HERBE_01, enregistrements des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
- HERBE_09, gestion pastorale

Objectifs de la mesure

- Préserver les espèces naturelles et les biotopes
- Lutter contre la déprise agricole
- Préserver, mettre en valeur et améliorer la qualité des paysages

Cet engagement vise le maintien d'une mosaïque de milieux en évitant le surpâturage ou le sous-pâturage. Il doit favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité des pelouses, en se basant sur un plan de gestion pastoral.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 146,31€ par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « MP_N945_HE6 »

1.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « MP_N945_HE6 » n'est à vérifier.

1.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

Éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « MP_N945_HE6 » les parcelles de votre exploitation situées dans le périmètre du site Natura 2000 de type pelouses (6210 X 6110) ouvertes ou en mosaïque, landes ou parcours pastoraux.

Cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 16 mai 2011.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre

exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

1.3 Le cahier des charges de la mesure « MP_N945_HE6 »

Obligations du cahier des charges <i>A respecter sur les parcelles engagées en contrepartie du paiement de l'aide</i>	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Établissement d'un plan de gestion pastorale par la structure agréée (Chambre d'Agriculture du tarn – pôle biodiversité, gestion des milieux naturels) ¹ (précisant notamment les périodes prévisionnelles d'utilisation et des indications de niveau de chargement).	Vérification du plan de gestion	Plan de gestion pastorale	Définitive	Principale Totale
Absence de destruction des pelouses-landes, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Interdiction de tout travail du sol.				
Absence de fertilisation et de tout amendement (Ca, Mg).	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ²	Définitive	Principale Totale
Absence de désherbage chimique.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Maîtrise des refus de graminées, des rejets et semis ligneux par le pâturage ou interventions mécaniques complémentaires	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Seuils
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Respect des préconisations du plan de gestion pastorale.	Analyse du cahier d'enregistrements croisée avec celle du plan de gestion	Plan de gestion pastorale Cahier d'enregistrements	Réversible	Principale Totale
Enregistrement des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche	Analyse du cahier d'enregistrements	Cahier d'enregistrements	Réversible ³	Secondaire Totale

1 Il pourra être ajusté annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi que la structure vous propose pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette mesure.

2 La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

3 Réversible aux 1^{er} et 2^{ème} constats, définitif au 3^{ème} constat

Tenue d'un cahier de fertilisation concernant toutes les parcelles de l'exploitation.	Vérification du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation ²	Réversible	Principale Totale
---	---	--------------------------------------	------------	-------------------

1.4 Règles spécifiques éventuelles

Plan de gestion pastorale : le plan de gestion sera adapté à la situation de chaque unité pastorale que vous souhaitez engager, au regard de son potentiel agronomique et des objectifs de préservation de la biodiversité sur ces surfaces. Il sera établi par une structure agréée (Chambre d'Agriculture du Tarn – pôle biodiversité, gestion des milieux naturels,...) sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces.

Il précisera, au sein de chaque unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :

- Prescriptions annuelles d'utilisation pastorale : chargement sur les surfaces engagées, indicateurs de pâturage,
- périodes prévisionnelles d'utilisation pastorale conformément au plan de gestion (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité avec report de pâturage éventuel en cas de présence d'espèces ou de milieux particuliers,
- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants,
- Installation/déplacement éventuel des points d'eau,
- pâturage raisonné de façon à obtenir une pelouse après pâturage, sur les zones ouvertes,
- Possibilité de mettre en place un point d'affouragement temporaire sur l'unité de gestion.

Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et/ou de pâturage :

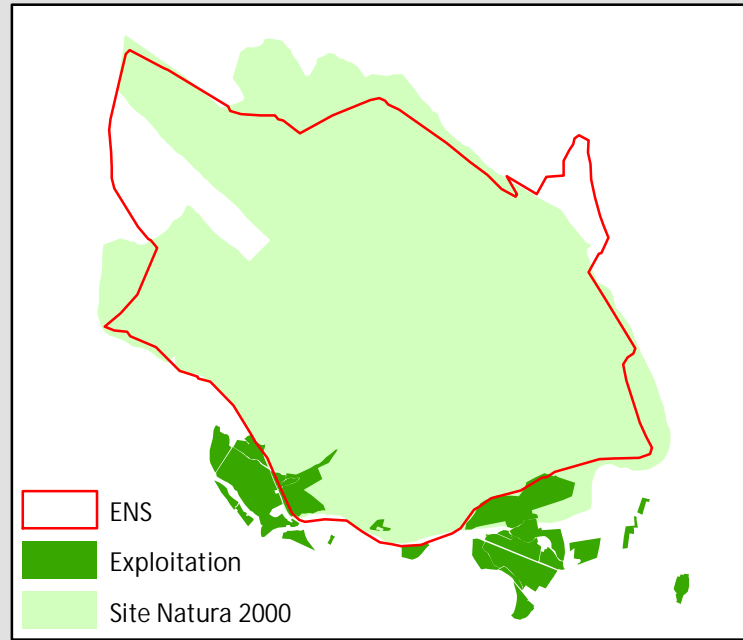
Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « MP_N945_HE6 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, conditions particulières,
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

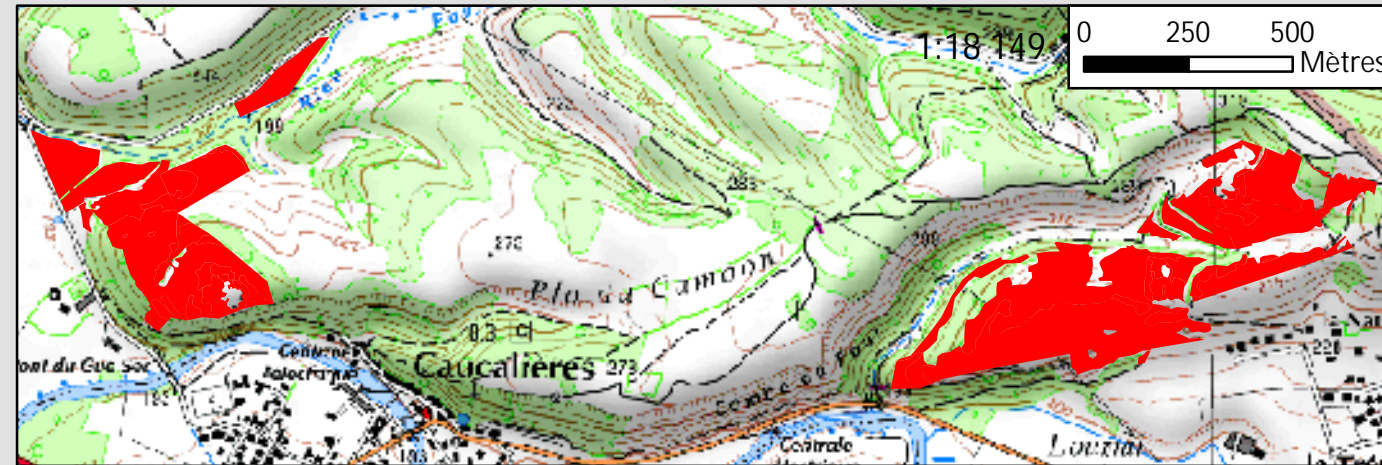
Document cartographique :

Campagne
2011

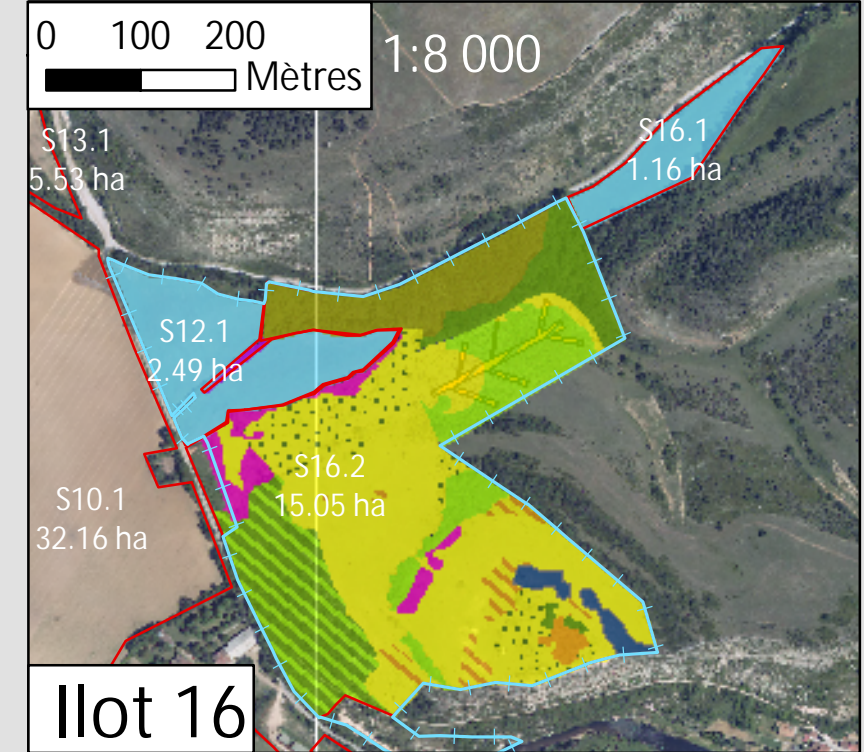
Situation générale



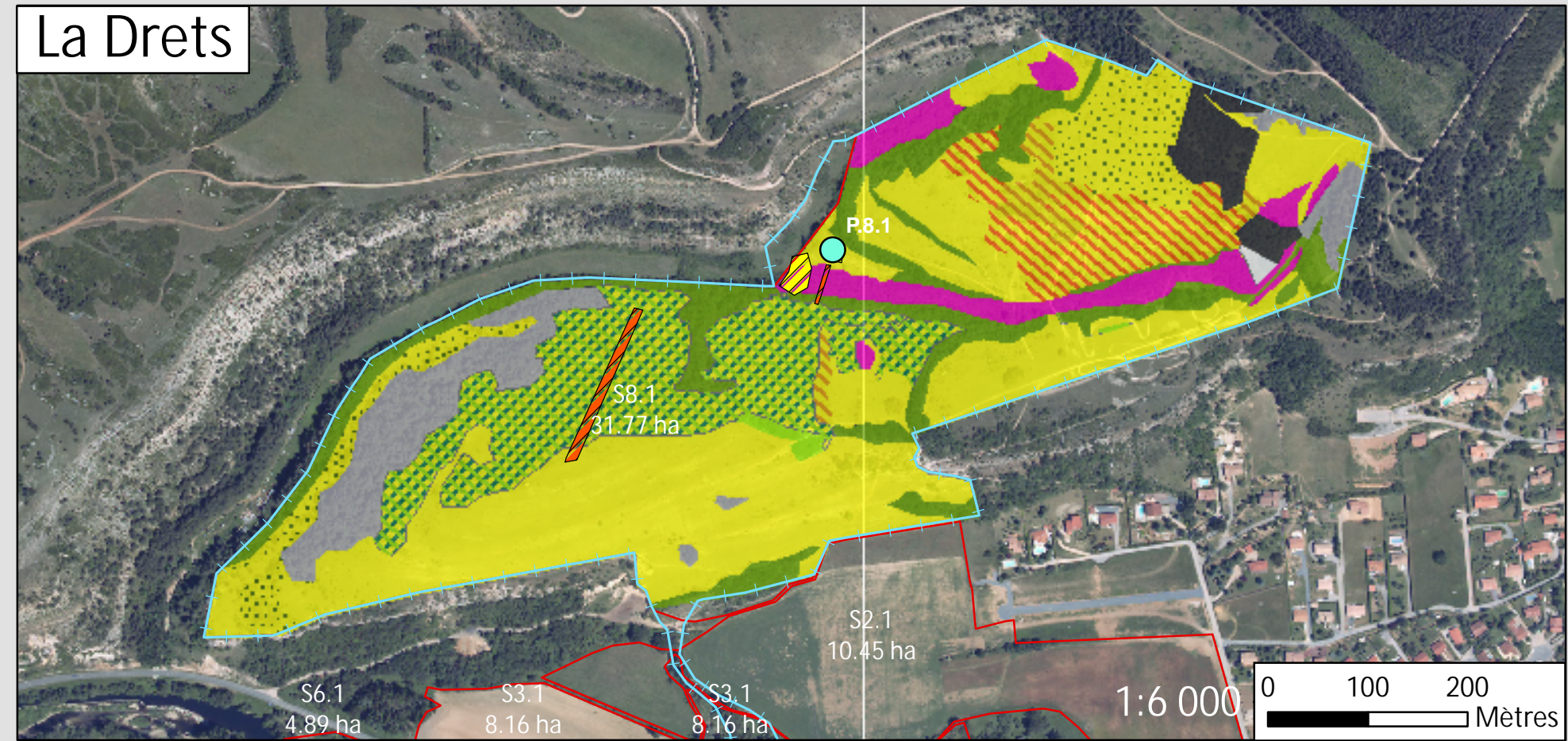
Les habitats d'intérêt communautaire



Milieus naturels présents sur l'exploitation:



Milieus naturels présents sur l'exploitation:



Légende

- Clotures
- Interventions**
- Détails**
- Aménagement d'un point d'eau
- Débroussaillage (abreuvoir)
- Layonnage
- parcelles_GAEC_Condomine

Légende

- Clotures
- Habitat_GAEC_Condomine**
- NOM_HAB**
-
- Aulnaie X Frennaie
- Boisement de Pin noir
- Buxaie
- Chenaie pubescente
- Fruticee calcicole a Prunus spinosa
- Haie
- Juniperaie X Pelouse ourlifée
- Lande a Spartier
- Lande a buis X Chenaie pubescente
- Pelouse seche X Juniperaie
- Pelouse seche X Spartier
- Pelouse seche embroussaillée
- Pelouse seche semi naturelle calcicole
- Plantation de Pin noir
- Prairie mesophile
- Tonsure a annuelles

Source: BD Ortho®, Scan 25® / IGN Paris 2006
Licence d'exploitation n°9834/IGN

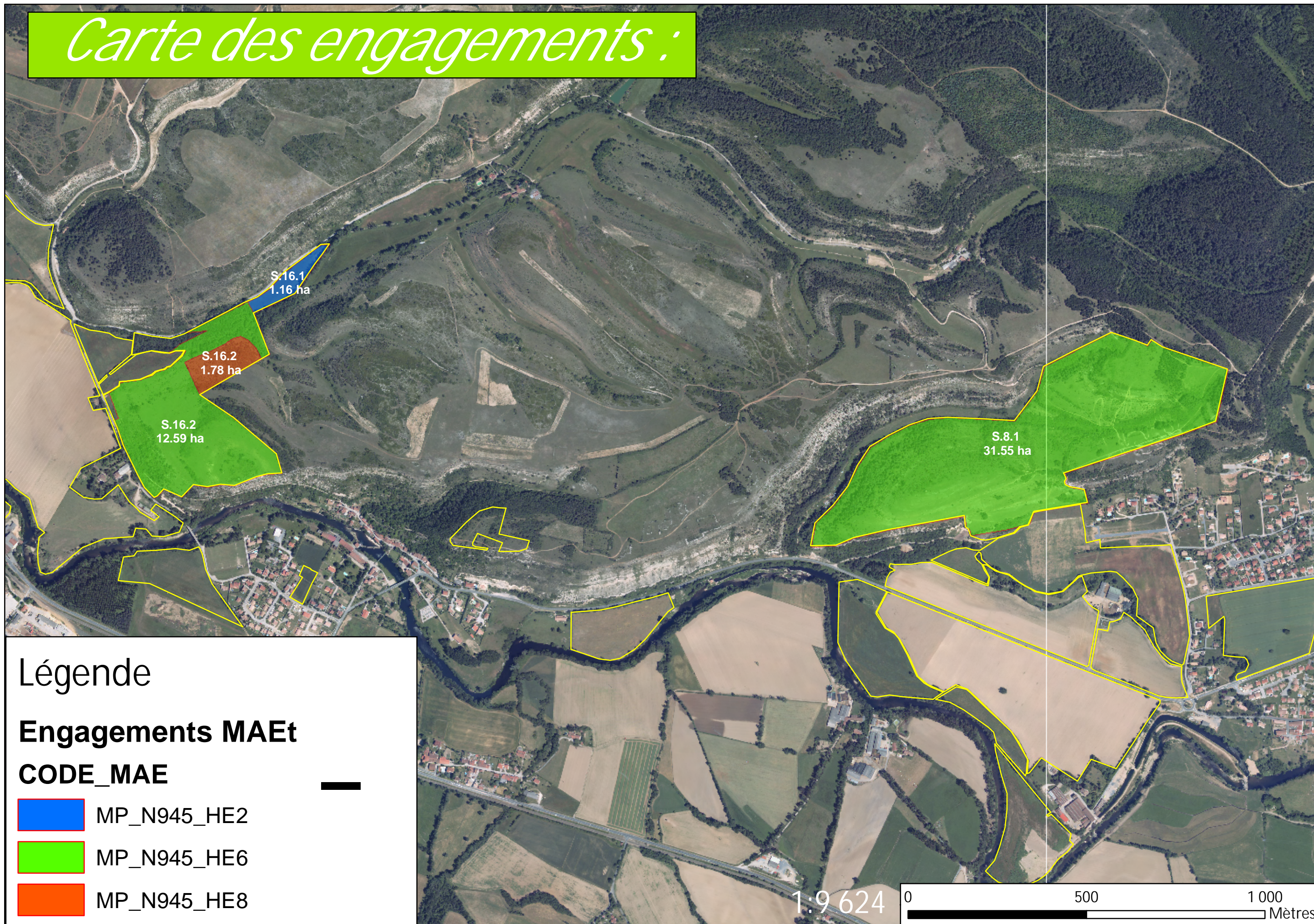


*Site Natura 2000 - ZSC
"Causse de Causalières et Labrugière"*

Paul DESCHAMPS
Diagnostic écopastoral



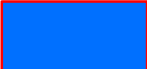

Carte des engagements :



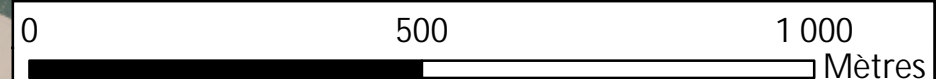
Légende

Engagements MAEt

CODE_MAE

-  MP_N945_HE2
-  MP_N945_HE6
-  MP_N945_HE8

1:9 624





Diagnostic Écologique et Pastoral

Paul DESCHAMPS



Emmanuel CAMPAGNE
Tél : 05 63 48 84 31
e.campagne@tarn.chambagri.fr

et **Claire HERMET**
Tél : 05 63 48 83 41
c.hermet@tarn.chambagri.fr

**Pôle Biodiversité
et Gestion des Milieux Naturels**
Service Environnement, Foncier et Filières

96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
05 63 48 83 83
www.tarn.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

• **Dates de visites 2011 :**

Date :	Personnes présentes :	Objet :	Suite à donner :
Le 31/03/11	Emmanuel CAMPAGNE, Daniel DESCHAMPS, Paul DESCHAMPS et Fanny SAINTHILLIER (stagiaire).	Bilan des travaux d'aménagement effectués depuis la reprise des surfaces (pose de clôtures électrique, suppression des déchets,...) Visite des parcelles.	Visite ultérieure pour le diagnostic écologique et le PGP.
Le 7/06/11	Fanny SAINTHILLIER.	Recueil d'informations liées à la gestion et à l'aménagement des surfaces engagées.	Élaboration du Plan de Gestion Pastorale.
Durant le contrat :			Suivis de l'exploitation et des parcelles engagées dans le cadre de Natura 2000. Lors de ses suivis, des adaptations peuvent être apportées au plan de gestion en fonction des évolutions de l'exploitation et de l'état des surfaces ;

MAET : UN RAPPEL SUR L'ENGAGEMENT HERBE 9 :

L'engagement « Gestion pastorale » 2011-2016 :

Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées de la période 2007-2013 intégrant l'engagement unitaire « HERBE 9 - Gestion Pastorale » ont pour objectif de maintenir sur nos territoires les zones semi-naturelles telles que les

- pelouses sèche,
- landes,
- prairie naturelles plus généralement appelée parcours.

La spécificité de cet engagement réside dans la prise en compte de l'hétérogénéité spécifique à ces milieux.

Dès lors, HERBE 9 prévoit la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Pastorale (PGP) individuel pour chaque exploitation concernée. Pour le département, la structure agréée est la Chambre d'Agriculture du Tarn.

Le Plan de Gestion Pastorale (PGP):

Un outil dynamique qui a pour visée de s'adapter au contexte agropastoral de chaque éleveur.

Il s'intéressera à chaque unité pastorale engagée, il prendra en compte les potentialités pastorales des surface ainsi que les enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité.

Les obligations :

→ Les obligations de moyens :

CF Annexe « Tableau synthétique des obligations ».

→ Les obligations de résultats et leurs points de contrôle :

Les obligations de résultats traduisent les états de végétations à atteindre au cours des 5 ans, les impacts recherchés par la conduite pastorale sur certaines strates de végétation. Pour cela des points de contrôle seront mis en place sur des critères de vérification simples et visuels.

Le Diagnostic écologique et pastoral :

Élaboré par le Service « *Biodiversité et gestion des milieux naturels* » de la Chambre d'Agriculture du Tarn ce diagnostic a pour vocation de mettre en évidence les enjeux écologiques propres à chaque exploitation située en site Natura 2000. Il énonce également des préconisations de gestion en prenant en compte la particularité de chaque faciès de végétation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

NOM Prénom : DESCHAMPS Paul
Dénomination sociale : /
Adresse : Club hippique du cheval blanc
Route de la source
Commune : 81200 CAUCALIERES
Téléphone : 05 83 98 65 50 / 06 87 03 01 53
Mail : clubhipique@free.fr
PACAGE : 81153431



Illustration 1: Localisation départementale

Exploitation :

- **Type :** Élevage de chevaux
- **Certification :** Non
- **Autonomie fourragère :** En cours....

Conduite d'élevage :

En plus de son activité « traditionnelle » du club hippique, le domaine du Cheval blanc propose un service de pension de chevaux et poneys de loisirs à la retraite. Une seconde activité d'élevage de chevaux de selle est également en cours.

Pour ce faire, les éleveurs ont récemment acquis près de 170ha de parcours situés au cœur du site Natura 2000 du Causse de Caucalières. Un pâturage extensif de près de 45 têtes (chevaux et poneys confondus) pâturent ainsi ces parcelles depuis le début de l'année 2011. La gestion de ces landes et pelouse est assurée par un pâturage extensif fixe à l'année.

Plusieurs parcs de pâturage ont été aménagés, d'autres sont en cours d'installation.

Parallèlement à ça, des opérations de fauche seront effectuées sur les prairie situées en fond de vallon, à long terme il s'agira de tendre vers l'autonomie fourragère nécessaire à l'alimentation du troupeau.

Cheptel :

Élevage	Race	Type d'animaux	nombre	Jours de présence sur l'exploitation	UGB *
Équin	Selle français Anglo-arabe Pur sang arabe	Retraités	13 à 30	365	13 à 30
Ovin	Indéterminé		1	365	0,15
Poney	Indéterminé		Une quinzaine	365	7,5
Total UGB :					13,15
Chargement					0,13 UGB/ha

- [UGB : Unité Gros Bétail → 1 ovin = 0,15 UGB ; 1 bovin, 1 équin = 1 UGB]

Remarque :

! Les effectifs notés ci-dessus sont fortement susceptibles d'augmenter au cours des cinq années de contractualisation.

En effet, suite aux travaux prévus par ce plan de gestion l'aménagement d'un nouvel enclos permettra de faire pâturer un troupeau de poney d'un effectif pouvant atteindre **15 têtes**. Il faut également souligner que le

troupeau de retraités à également de forte chance de passer de 13 à **30**.

- **Surfaces :**

SAU : 170 ha

en PN :

en Parcours :

autres : jardin, zones de dépôt Ancienne jachère et pentes

Traitements du troupeau:

Traitement vétérinaire	Marque	Molécule	Période
Oui	Strongid	Mebendazole, Oxybendazole, Fenbendazole, Febantel, Pyrantel	inconnue

Engagement MAEt :

Cf carte « Engagements » ci-contre

L'installation de Paul DESCHAMPS à eu lieu lors de la PAC 2011, c'est donc la première fois que M DESCHAMPS s'implique dans un contrat agri-environnemental.

Engagement MAEt :	51,88 ha sur 170ha	soit 30,5% des surfaces de l'exploitation.	MP_N945_HE6 : « Gestion Pastorale d'un parcours avec mosaïque de milieux »	<u>Parcelles concernées :</u> S.1.1, S.1.2 et S.3.1
--------------------------	------------------------------	--	---	---

• DIAGNOSTIC DES PARCELLES :

Les surfaces de l'exploitation :

Surface :	170 ha
Faciès de végétation dominant :	- Pelouse sèche semi-naturelle sur calcaire - Buxaie.
Topographie :	Succession de collines et fonds de vallée formant des «digatations». Sols variants en fonction de la pente.
Altitude :	200 - 280m
Hydrographie, source, puits :	Source temporaire.
Aménagements pastoraux :	Oui : Clôture électrique, abreuvoirs, zone d'affouragement, abri.
Utilisation dominante:	À l'année, pâturage continu.
Affouragement :	Oui : = 27kg/cheval/semaine
ZNIEFF ¹ :	ZNIEFF II en totalité
ENS ² :	En totalité

Contexte :

L'ensemble des 3 parcs acquis en 2010 par Monsieur DESCHAMPS appartenaient autrefois à un éleveur ovin. Cependant, les parcelles furent abandonnées et la dynamique ligneuses s'est fortement mise en route.

Il s'agit principalement du Buis qui se développe sur les parties de pelouse sèche jusque là encore ouvertes.

On observe également le développement d'accrus de Pin noir mêlés aux boisements Chênes pubescent mais cela uniquement sur les pentes les moins fréquentées.

Les zone située en « entonnoir » sont des espace à forte priorité. En effet les grandes unités de pelouses ne sont pas en danger de fermeture et les ligneux bas sont très bien contenus par le pâturage. Mais les zone moins fréquentées, légèrement accidentée ou situées dans les coins de parc sont fortement susceptible de se refermer à terme.

Configuration des parcelles :

Surface de l'exploitation :	170ha
Pourcentage à l'intérieur du Site Natura 2000 :	100%
Mode de faire valoir :	Propriété (une petite partie en location)

L'exploitation de monsieur DESCHAMPS représente

8,5% du site Natura 2000

L'utilisation des Surface :

Pâturage :

Les parc principal est actuellement pâturé par une 15aine de chevaux à la retraite. Il sera divisé en deux afin de créer un parc secondaire pour des poneys. Ce secteur forme la plus grande entité de la propriété de Monsieur DESCHAMPS.

Le parc « îlot 2 » sera quand à lui pâturé par des chevaux dès que les travaux d'aménagement pastoral seront finalisés.

¹Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (*Inventaire national du patrimoine naturel*)

²Espace Naturel Sensible (*loi 76.1285 du 31 décembre 1976*)

Fauche :

Près de 13 ha de prairies de fond de vallon sont fauchées au début du mois de juin. Deux petites prairies sont situées sur l'îlot 1 et deux entités plus grandes sur les îlots 2 et 3.

Rendement des prairies :

En fauche ; $1,72+2,32+5,77+2,15+1,34 = 13,3$ ha

Rendement 2011 : 150 balles rondes.

! 2011 Entre 50% et 60% du rendement habituel.

~ 200kg/balle ronde => 30T pour 13,3 ha

→ **2,26T/ha**

En plus : 20ha fauchés en dehors du site : 45T de foin supplémentaires

Broyage :

Des opérations de broyage de buis préalables à l'installation de la clôture du parc « Poney » auront lieu au cours de l'été 2011.

Élagage :

Quelques coupes ont pu être réalisés mais cela dans le simple objectif de nettoyer autour des futures clôtures. Le relief accidenté combiné à l'inaccessibilité ne facilite pas ce type d'opération lourde.

Équipement pastoraux :

C'est en 2011 que Daniel et Paul DESCHAMPS ont commencé l'aménagement pastoral des surfaces ayant été reprises.

La première étape a consisté à nettoyer les îlots des déchets et anciennes clôtures (ursus et barbelées).

Certaines clôtures à mouton encore en bon état ont été gardées sur des bordures de haie.

L'étape suivante fut la mise en place de la clôture dessinant le contour de l'îlot 1 et 3 (en partie) (Cf « Cartographie d'exploitation »). Les prairies de fond de vallée ont ainsi été mise en défend. Les parcs de pâturage possèdent tous une à deux portes permettant de relier ou séparer les unités entres elles.

Le parc « Chevaux » s'étend sur 73 ha divisible en 2 (38ha et 35ha). [Cf **Carte page suivante**]

Le deuxième parc (« Poney ») sera créé durant l'été 2011 à partir d'une division diagonale du parc principal, il sera pâturé une quinzaine de bêtes.

Les premières années du contrat seront l'occasion pour les propriétaires de finaliser le nettoyage de l'îlot 2 et d'installer les clôtures nécessaires à la construction du dernier parc pour le pâturage des chevaux d'élevage.

Récapitulatif des parcs existants :

Dénomination :	Surface :	Parcelles concernées :	Divisible :	Réalisation :	Pâturage prévus:
« Chevaux »	73ha	S.1.2 et S.3.1	Oui en 2 : - « Chevaux Est » de 35ha - « Chevaux Ouest » de 38 ha	Effectuée	Chevaux à la retraite.
« Poney »	12ha	S.1.2	Non	Été 2011	Une 15ème de Poneys.
« îlot 2 »	36 ha	S.2.1 et S.2.2	Possible	2011 - 2012	Chevaux d'élevages.

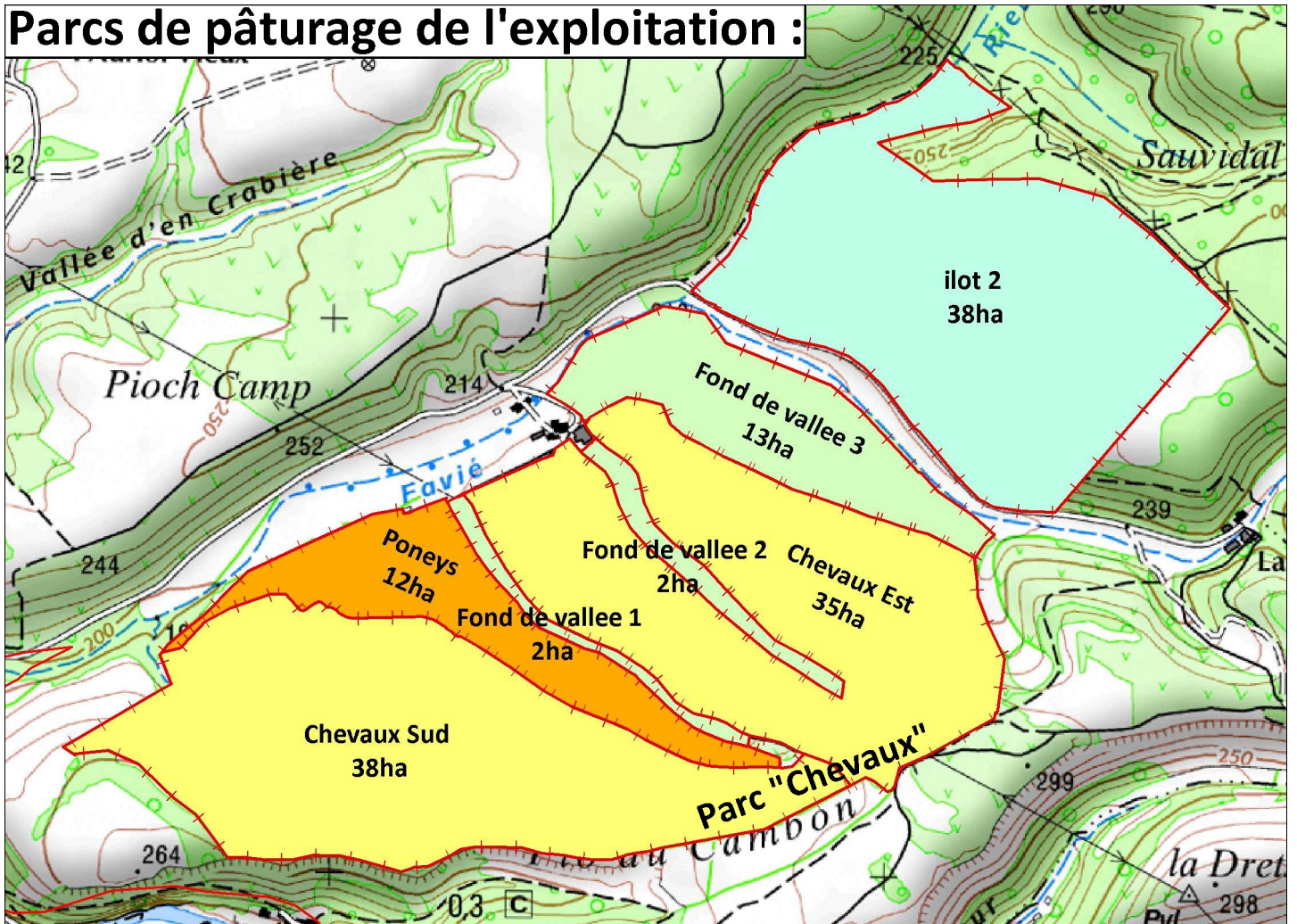
Liste des équipements pastoraux existants :

Type :	Observations :	Localisation :
Clôture électrique	1 piquet tout les 5m + mono fil en aluminium.	Pourtour des Îlot 1 et 3
Abreuvoir de la source	A remettre en état, assèchement estival.	Îlot 1
Abreuvoir	Grande contenance alimenté par une tonne à eau.	Bâtiment
Bac d'affouragement		Bâtiment
Abri		Bâtiment

Présentation synthétique des grands ensembles de gestion :

ID parc :	Zone concerné(e) :	Composition	Utilisation :
Parc « chevaux »	S.1.2 et S.3.1	<ul style="list-style-type: none"> Grandes zone planes de pelouse sèche et d'ancienne jachères sur le plateau. Pelouse plus embroussaillés sur les pentes et les coins de parc. Présence d'un point d'abreuvement et d'affouragement au Nord du parc. Fruticée à rosacées en fond de vallon à l'aval de la source. <p>NB : Les deux prairies de fond de vallon peuvent être intégrées à ce parc suite à la fauche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage à l'année par une trentaine de chevaux. Affouragement, et point d'eau au bâtiment.
Parc « Poney »	S.1.2	<ul style="list-style-type: none"> Sur les pentes : zone de pelouse sèche à faciès d'emboussonnement. Sur les replats : Buxaie dense . Boisement mixte de Pin et de Chêne. 	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage à l'année par une 15ème de Poneys prévu dès l'été 2011 Installation d'un point d'eau dans le même temps.
Parc « îlot 2 »	S.2.1 et S.2.2	<ul style="list-style-type: none"> Boisement de Pin noir. Buxaie dans les pentes et replat. Pelouse sèche en voie d'embroussaillement sur le replat. 	<ul style="list-style-type: none"> Pâturage prévu par des chevaux d'élevage, chargement encore non déterminé. Nécessitera l'installation d'un point d'eau.
Prairie de fond de vallon		<ul style="list-style-type: none"> Prairie maigre de fauche. Bosquets de rosacées en bordure. 	<ul style="list-style-type: none"> Fauche avant début Juin Ouverture probable des deux unités de l'îlot n°1 lors de la repousse.
Îlot n°,, ,...		<ul style="list-style-type: none"> Pelouse et éboulis Boisement de Pin et de chêne 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de gestion.

Parcs de pâturage de l'exploitation :



Diagnostic des unités de Gestion (UG) pâturés et/fauchées.

UG : Parc « Chevaux » :

N° parcelle
S.1.1 et S,3,1

Utilisation : Pâturage Par les chevaux
Période : À l'année

Surface de l'UG:	73ha
Surface engagée :	51,88 ha engagés
Faciès de végétation dominant :	Pelouse sèche semi-naturelle calcaire du méso et xérobromion
Topographie :	Succession de collines et de fonds de vallées formant un paysage particulier dessinant de nombreuses «digitations».
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	<u>Le Parc comporte un points d'eau artificiel :</u> Il est situé en bordure de parc vers la zone d'affouragement et d'abri à proximité de la route facilitant ainsi l'accès à l'éleveur.

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ³	IC	Surface dans la parcelle	%
Pelouse sèche semi-naturelle calcaire (mésobromion et xerobromion)	CH 6210	Oui	Bug carto	
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		
Pelouse sèche & Prairie maigre de fauche	CH 6210 X 6510	Oui		
Ancienne jachère & Pelouse sèche		Non		
Formation à genévrier sur pelouse sèche	CH 5130	Oui		
Fruticée à rosacées	CB 31.81	Non		

Végétation :		%
Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnérable, ...</i>	70%
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Buis commun, Genévrier, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>	20%
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent.</i>	10%

³ CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Appréciation de la dynamique ligneuse

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Semis / Jeunes pousses :
<i>Buis commun</i> [Priorité de gestion]	De grandes unités de buxaie dense.	Vieillessement et colonisation.	- Individus vieillissants dans les grandes unités denses. - Colonisation des zones ouvertes de pelouse par développement des jeunes pousses surtout en lisière buxaie/pelouse.	- Présentes, abruties sur les zones ouvertes. - Mais non consommées lorsqu'elles se développent au pied des plants de lavande et de dorynie.
<i>Genévrier commun</i>	Localisés.	Développement lent.	- De nombreux plants âgés sont morts sur pied. De nombreux genévriers présentent un port en bougie.	- Jeunes pousses rares.
<i>Dorynie à 5 feuilles et la Lavande</i>	Dispersés en mosaïque.	Colonisation.	- Recouvrement important sur les grandes zones de pelouse. - ⚠ Développement des pousses de buis au pied.	- Refus.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Anciennes jachères « faune sauvage »</i>	Défavorable	- Recouvrement de sol nu. - Présence d'espèces « rudérales ».	- Retournement du sol ancien ;	- Pas de retournement
<i>Buxaie</i>	Bon par rapport à l'habitat « Buxaie ». Défavorable par rapport à l'habitat « Pelouse ».	- Fort recouvrement de ligneux bas (buis).	- Absence de gestion pendant de nombreuses années.	- Maintien de la pression de pâturage. - Layonnages. - Points d'attractions à disposer en lisière de buxaie (bac d'eau, sel, ...)
<i>Pelouse sèche sur le plat</i>	Bon	- Absence d'espèce rudérales. recouvrement en ligneux bas faible.	- Bon résultats sur la diminution du brachypode et de la litière grâce au pâturage.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage.
<i>Pelouse à faciès d'embuissonnement sur calcaire</i>	Moyen	- Recouvrement de ligneux bas important (buis).	- Absence de gestion pendant de nombreuses années.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage.

			- Zone de forte pente.	- Refente de parc possible.
--	--	--	------------------------	-----------------------------

Autre(s) élément(s) de biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> • Source et ruisseau temporaire. • Pierrier calcaires isolés. • Bosquets de feuillus.
Priorité :	<p>Continuer la lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâture. Intervention de broyage localisées possibles.</p> <p>Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouses par le troupeau.</p> <p>! à l'emplacement du nouveau point d'eau.</p>
Intérêt écologiques :	<p>Vastes étendues de pelouses sèches favorables à la nidification de l'Oedicnème criard.</p> <p>Milieus favorables au développement de nombreuses espèces d'orthoptères indispensables à l'alimentation de passereaux tel que l'alouette des champs.</p> <p>Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères.</p>
Commentaires :	

Diagnostic pastoral :

Les faciès de végétation :

Parc dominé par les zone à végétation basse de pelouse et arbustive de lande (buis et genévrier). Les boisements ne sont présents que de manière ponctuelle et ne sont que peut fréquentés par le troupeau du fait de leur faible accessibilité.

On note toute fois un recouvrement important du Brachypode penné sur les pelouses, actuellement le pâture à fait régresser considérablement cette espèce (consommation des partie aériennes verte et de la litière).

Ce résultat est favorable pour la conservation de l'habitat « Pelouse sèche ».

S'agissant des premières années de mise en place d'un pâture équin sur ces surfaces il convient tout fois dans les années à venir de trouver un équilibre afin d'éviter le surpâture des zone préférentielles.

Secteur	Fréquentation (de 1 à 5) ⁴ :	Accessibilité:	Causes :	Production :	Embossaillement :
Boisements	1	Très Mauvaise	- Forte pente. - Végétation très dense.	Faible	95%
Pelouse de replat (zone préférentielle du troupeau)	4	Très bonne	- Zone vaste et plane. - Absence de ligneux.	Bonne	<5%
Pelouse embroussaillée en zone de pente	2/3	Moyenne	- Pente. - Présence de ligneux. (obstacle visuel, freine les déplacements,...).	Bonne	15%
Buxaie	2	Mauvaise	- Végétation très dense,	Faible	90%

41: Pas ou très peu, 2:Occasionnelle, 3 : Fréquentée, 4 : Zone préférentielle, 5 : Sur-fréquentée.

			largeur de passage limitée, herbacées dominées par le Brachypode.		
--	--	--	---	--	--

UG : Parc «Poney» :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :	Pâturage	Par les poneys
S.1.2	12 ha	Période :	À l'année	

Surface de l'UG:	12ha
Surface engagée :	12ha
Faciès de végétation dominant :	Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire
Topographie :	Pente orientée nord et buxaie sur le replat.
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	<p><u>Le Parc comporte un point d'eau temporaire:</u> Il s'agit d'une source permanente aménagée par l'ancien propriétaire d'un abreuvoir principal en béton d'une contenance approximative de 200 litres et d'une gouttière annexe de quelques dizaine de litres. Cette source se tarie en période estivale (mi juin/fin septembre).</p>

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ⁵	IC	Surface dans la parcelle	%
Lande sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire	CH 6210	Oui		
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		

Végétation :	
Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnéraire, ...</i>
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Genévrier, Chêne juvénile, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent, Pin noir</i>

Appréciation de la dynamique ligneuse

⁵ CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Jeunes pousses / Semis :
<i>Genévrier commun</i>	En mosaïque	Colonisation	Parc d'Ubac en pente, sensible à l'embroussaillage.	Présentes
<i>Chêne pubescent</i>	En lisière de bois essentiellement.	Colonisation	Haie entourée de deux fronts de colonisation (boisement au Sud et haie au Nord).	Présentes
<i>Genêt d'Espagne</i>	En mosaïque	Colonisation		

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Pelouse à faciès d'embroussaillage sur calcaire</i>	Défavorable	Recouvrement important des ligneux bas.	Absence de gestion pendant de nombreuses années. Zone de forte pente.	- Maintien et équilibre de la pression de pâturage. - Refente de parc possible.

Autre(s) élément(s) de biodiversité :	<ul style="list-style-type: none"> • Source et ruisseau temporaire. • Pierrier calcaires isolés. • Bosquets de feuillus.
Priorité :	Continuer la lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâturage. Intervention de broyage localisé possibles. Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouses par le troupeau. ! à l'emplacement du nouveau point d'eau.
Intérêt pour la biodiversité :	Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères. Le linéaire continu
Commentaires :	

Diagnostic pastoral :

Les faciès de végétation :

Cette entité pastorale est orientée au Nord (Ubac), elle est donc naturellement moins fréquentée par le troupeau. La zone de pelouse présente un embroussaillage voisin des 20%. La création d'un parc pour les poneys permettra à l'avenir d'avoir des résultats plus probants en terme de débroussaillage pastoral.

Les ligneux bas présents sont essentiellement dominés par le Genévrier et le Genêt d'Espagne.

L'évolution de cette pelouse est donc à suivre ces premières années afin d'atteindre un chargement optimum.

Secteur	Fréquentation (de 1 à 5) ⁶ :	Niveau d'embroussaillage -	Accessibilité:	Causes :	Production :
---------	---	----------------------------	----------------	----------	--------------

⁶ 1: Pas ou très peu, 2:Occasionnelle, 3 : Fréquentée, 4 : Zone préférentielle, 5 : Sur-fréquentée.

		saillement:			
Boisements	1	95%	Très Mauvaise	- Forte pente. - Végétation très dense.	Faible
Pelouse embroussaillée en zone de pente	2/3	20%	Moyenne	- Pente. - Présence de ligneux. (obstacle visuel, freine les déplacements,...).	Bonne
Buxaie (sur le haut du parc)	2	80%	Mauvaise	- Végétation très dense largeur de passage limitée, herbacées dominées par le Brachypode.	Faible

UG : Parc «îlot 2» :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :	A venir : pâturage par les chevaux d'élevage À l'année
S.2.1 et S.2.2	12 ha	Période :	

Surface de l'UG:	36ha
Surface engagée :	0 ha
Faciès de végétation dominant :	Buxaie et Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire
Topographie :	Pelouse sur le plat, Bois ou Buxaie sur les pentes.
Altitude :	Varie entre 200 et 280m
Hydrographie, source, puits, abreuvoirs :	L'aménagement de point d'eau sera nécessaire.

Milieux naturels présents dans l'UG :

Nom habitat	Code habitat ⁷	IC	Surface dans la parcelle	%
Lande sèche à faciès d'embuissonnement sur calcaire	CH 6210	Oui		
Buxaie supraméditerranéenne	CH 5110	Oui		
Boisement de Pin & Chênaie pubescente		Non		
Chênaie pubescente		Non		

Végétation :

Strate herbacée :	<i>Brachypode penné, Brome érigé, Fétuque ovine, Carex de haller, Petite coronille, Germandrée petit-chêne, Anthylide vulnérable, ...</i>
Strate arbustive et sous-arbustive :	<i>Genévrier, Chêne juvénile, Dorycnie à 5 feuille, Lavande, Prunelier.</i>
Strate arboré :	<i>Chêne pubescent, Pin noir</i>

Appréciation de la dynamique ligneuse

Espèces :	Répartition sur la parcelles :	Dynamique :	Observations :	Jeunes pousses / Semis :
<i>Buis</i>	En mosaïque	Colonisation	Forte influence de la buxaie périphérique. Évolution progressive au profit de la buxaie.	Nombreuses et non consommé par l'absence de pâturage.
<i>Pin noir</i>	En lisière .	Colonisation	Présence de nombreux portes	Présentes.

7 CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

			graines autour de la pelouse.	
<i>Dorynie à 5 feuilles</i>	En mosaïque	Colonisation	Développement de jeunes buis au pied.	Présentes.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaires de l'UG :

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Causes :	Gestion à favoriser :
<i>Pelouse à faciès d'embuissonnement sur calcaire</i>	Défavorable	Développement important du buis et du Brachypode penné.	Absence de gestion pendant de nombreuses années. Zone de pelouse entourée de bois et de buxaie.	- Mise en place d'un pâturage extensif et maintien de la pression . - Broyage possible si pâturage.

Autre(s) élément(s) de biodiversité⁸ :	<ul style="list-style-type: none"> • Bosquets de mixtes. • Pierriers.
Priorité :	<p>Lutte contre les ligneux et le brachypode par la pâturage. Broyage des refus de la première année possible.</p> <p>Chercher la consommation de la litière de brachypode par les chevaux. Il est possible de jouer sur la quantité de foin apporté en période hivernale.</p> <p>! à l'emplacement du nouveau point d'eau.</p>
Intérêt pour la biodiversité :	<p>Vastes étendues de pelouses sèches favorables à la nidification de l'Oedicnème criard.</p> <p>Milieu favorable au développement de nombreuses espèces d'orthoptères indispensables au régime alimentaire des passereaux tel que</p> <p>Zone de chasse avéré du busard cendré et probable pour de nombreux chiroptères.</p>
Commentaires :	

8 IAE : Infrastructure Agro-Ecologique

Parcelles Fauchée :

N° parcelle	Surface :	Utilisation :
S.1.2, S.3. et S.1.3	10 ha	Période :

Fauche + ouverture éventuelle au pâturage.
 Fauche : Mai/Juin Pâturage : Été

Nom habitat	Code habitat ⁹	IC	Surface dans la parcelle	%
Prairie maigre de fauche X Pelouse sèche calcaire	CH 6210 X 6510	Oui		

L'herbe est récoltée une fois par an (entre Mai et Juin). Les rounds sont ensuite stockés à l'abri au bâtiment.

L'année 2011 fut médiocre du fait de sécheresse (2 à 3 T/ha), mais elle devrait approcher les 4 T/ha les bonnes années.

Pelouse oligotrophe gérées par la fauche, sont un élément important pour l'exploitation pour accéder à l'autonomie fourragère.

La végétation est plus dense que sur le reste des pelouses, le sol plus profond est également plus frais.



Végétation :	
Herbacées	Brome dressé, Brachypode penné, Dactyle, Lotier, Coronille, Menthe,

Secteur :	État de conservation :	Critère(s) :	Préconisations:
<i>Pelouses fauchées</i>	Bon	Végétation adaptée au condition édaphiques. Absence d'espèce rudérales.	- Éviter le retournement. - Maintenir la fauche. - Limiter / proscrire la fertilisation.

⁹CH : Cahier d'Habitats ; CB : Code CORINE Biotope

Faune rencontrée :

Faune rencontrée durant le terrain :

Busard cendré
Buse variable
Milan noir (en vol)
Alouette des champs
Lézard des murailles
Lézard vert
Phasme hispanique
Sanglier (traces)
Lapin de garenne
Héron garde de bœuf (en vol à proximité)
Argiope fasciée
Martinet noir
Faucon crécerelles

Données naturalistes : (Base de données LPO – faune Tarn-Aveyron)

Milan noir, Bruant proyer, Alouette lulu, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Bruant zizi, Pies-grièches écorcheurs, Fauvette grisetette...

Annexe n°9 : Mode d'exploitation favorable et faciès de végétation

	Printemps	Fin printemps	Été	Automne	Hiver
Printemps + Automne					
Fin du printemps + arrière saison					
Été + arrière saison					
Spécialisé automne					
Spécialisé arrière saison					

Utilisation favorable	Utilisation la plus adaptée au faciès de végétation.
Utilisation possible	Utilisation envisageable grâce à la capacité de report sur pied des espèces herbacées.

Type de parc :	Printemps	Fin printemps	Été	Automne	Hiver
Pelouse ouverte à petites graminées (<i>Fétuque ovine, Carex</i>)	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	Utilisation favorable
					<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse ouverte à grandes graminées (<i>Brome érigé, Brachypode penné</i>)	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		<i>Utilisation possible</i>		<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
Pelouse et broussailles diffuses	<i>Utilisation possible</i>			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	Utilisation favorable
					<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse et broussailles en mosaïque	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	Utilisation favorable
					<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
Pelouse et culture	Récolte				Utilisation favorable
			<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>
					<i>Utilisation possible</i>
	Utilisation favorable			Utilisation favorable	
		Utilisation favorable	<i>Utilisation possible</i>	<i>Utilisation possible</i>	Utilisation favorable
					<i>Utilisation possible</i>
Lande et bois			<i>Utilisation possible</i>	<i>Possible (si glandée)</i>	<i>Utilisation possible</i>

D'après « Comment utiliser les parcs de pelouse ? » de Marie-Claire Macron, Gérard Guérin et Gérard Cazalot (Institut de l'Élevage) - Mai 2006

Année de contractualisation :	2011
Paul DESCHAMPS	

Plan de Gestion Pastorale :

Site Natura 2000:
Causse de Caualières et Labrugière

ID Parcelle	Nom	Surface	Engagement MAEt	Faciès de végétation	Code Habitat	Préconisation de gestion	Objectif de gestion	Intervention(s)	Chargement / effectif maximum	Période d'utilisation favorable	Refente de parc ou installation de clôture	Mise en défend	Points d'eau	Affouragement	Année(s) concernée(s) :					
															2011	2012	2013	2014	2015	
S.1.1	Parc « Chevaux »	73ha	MP_N945_HE6 (Herbe 9)	Pelouse sèche ouverte, Pelouse sèche embroussaillée, Buxaie, Fond de vallon	CH 6210	Pâturage extensif ①	Contenir/impacter les ligneux bas et de supprimer le Brachypode penné)	Broyage des refus possible	Compris entre 0,2 et 0,4 UGB/ha ①	Valorisation possible au Printemps, à l'Automne et en hiver, certaines parties de l'îlot permettent un report sur pied suffisant en été.	Division du parc «Chevaux» pour la création du parc «Poney». ②	En été : Si surfréquentation de la pelouse du parc « Chevaux Sud » rabattre le troupeau sur le parc « Chevaux Est » avec ouverture des parcelles S.1.3 et S.1.2.	Remise en service de l'abreuvoir à la source.	Affouragement à l'année interdit par le cahier de charges.	1 2 3 4	1 3	1 3	1 3	1 3	
CH 5110					Layonnage possibles			L'intégration de la S.3.3 au parc de pâturage « Chevaux Est » souhaitable. Cela permettra d'augmenter la surface pâturée par les chevaux. Cette partie pouvant facilement valorisée au printemps voir durant l'été.												
S.3.1					Broyage de type «layonnage»															
S.1.2	Parc «Poneys»	12 ha						Débroussaillage autour de la source.	Chargement maximal de 0,5 UGB/ha ①		Division du parc «Chevaux» pour la création du parc «Poney». ②	/	Installation du point d'eau et d'affouragement en dehors des zones de pelouse sèche. ④							
S.3.3	Non gérée		Non contractualisé	Pelouse sèche embroussaillée	CH 6210	Pâturage extensif	Luter contre les ligneux bas		Compris entre 0,2 et 0,4 UGB/ha		Intégrer cette parcelle au parc des chevaux									
S.2.1	Parc «îlot 2»			Pelouse sèche ouverte, Pelouse sèche embroussaillée, Buxaie, Boisement.	CH 6210	Pâturage extensif	Chercher à faire disparaître le brachypode penné.	Broyage envisageable	Entre 0,2 et 0,4 UGB/ha	Ce parc présente trois faciès de végétation différents, il peut être pâturé toute l'année. A long terme des refentes seraient toute fois pertinentes afin de valoriser au mieux la végétation sur pied.			Éviter l'accès direct au milieu aquatique.	Affouragement à équilibrer						
S.2.2								Layonnage dans la buxaie												
S.1.3	Pelouse fauchée				Pelouse sèche et Prairie maigre de fauche	CH 6210 CH 6510	Fauche	Maintenir le cortège floristique actuel	Fauche annuelle	/	Juin à Juillet	/	Suite à la fauche, ouvrir les fonds de vallée au troupeau -> Obj : soulager la pelouse.	/						
S.1.4																				
S.3.2																				
S.2.2																				
S.7.1																				

Facultatif



Code couleur :

① : Obligatoire

② : Facultatif

• PRESCRIPTIONS DE GESTION :

Pour la localisation, se référer au **document cartographique** p... du diagnostic aspect « Interventions ».

• Pâturage :

1

Éviter la surfréquentation des zones planes de pelouse sèche :

- S'abstenir de toute installation de point d'eau à proximité.
- Favoriser la mise en place de points d'attraction dans les zones les moins fréquentées (landes, broussailles, pentes, bois,...).
- Sur le Parc « Chevaux » : Respecter **un chargement de 0,2 à 0,4 UGB/ha** : Soit entre 15 et 30 chevaux sur les de 73ha à l'année.
- Sur le parc « Poney » : Ne pas dépasser un chargement de **0,5UGB/ha** soit 15 poneys à l'année.
- En période estivale, favoriser l'ouverture des fonds de vallons fauchés et l'affouragement.



○ Affouragement

3

L'apport de foin est à équilibrer en fonction de la saison.

En effet, si l'affouragement est trop important en période de pousse de l'herbe le troupeau risque de moins valoriser l'herbe présente sur pied sur les parcours. Cela n pourrait nuire à l'objectif de débroussaillage pastoral.



Ne pas substituer l'apport de foin à la ressource alimentaire naturellement présente sur le parc. → Diminution possible au printemps.

○ Refente de parc en période sensible :

Si les entités de pelouse sèche sur replat ont été déjà raclées à la fin du printemps un risque de sur pâturage peut exister en période estivale.

Il s'agira alors de jouer sur :

- L'affouragement en l'augmentant si nécessaire.
- Rabattement du troupeau sur le parc « Chevaux Est ».

○ Pierre à sel (ou minéraux) :

L'installation de pierre à sel sur les parcours permet d'orienter les déplacement du troupeau. Indirectement, elle peut participer à soulager les zones trop ou sur fréquentées.

Pour cette raison, on choisira des zones fermées, ou peu fréquentées pour la mise en place d'un tel aménagement.



• Layonnages de passage :

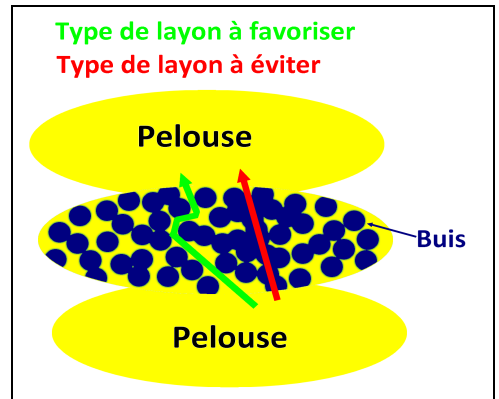
Zones concernées : Secteurs de buxaie.

Ne pas couper systématiquement tout droit mais préférer rejoindre les petites zones ouvertes entre elles.

Objectif : Relier les zones de pelouses les moins visitées entre elles en facilitant la circulation actuelle ou en ré-ouvrant des zones à fort potentiel de circulation.

Secteurs à viser en premier : Zone de pente, enclavée, entourée de bois ou de lande parfois en coin de parc.

Préconisation : Utiliser les ouvertures actuelles et préférer débroussailler entre deux zones ouvertes en passant par des zones moins denses que de couper droit.



- **Fauche des pelouses :**

Fauche annuelle des fonds de vallon. Entretien des bordures souhaitable. Limitation ou Absence de fertilisation souhaitée.

Si fertilisation, penser à remplir le Cahier d'enregistrement de la Fertilisation.

- **Aménagement point d'eau :** ④

Remise en état de la source temporaire située sur la Parcelle S.1.2.

Objectif : Eau claire présente dans l'abreuvoir tant que la source n'est pas tarie (Juin-Octobre).



Aménagements de point d'eau supplémentaire en dehors des zones de pelouses sèches.

- **Débroussaillage :** ④

Nettoyage des abords du point d'eau préconisé.

Objectif : Faciliter les déplacements des animaux à proximité.

- **Broyage :** ②

Broyage de la lande à buis préalable à l'installation de clôtures électriques nécessaire à la création du parc « Poney ».

Le buis, espèce peut appétente pour le bétail, à la particularité de redoubler de vigueur suite au broyage.

Ne pas effectuer de broyage en plein dans les zones denses de buis.

! Les Points de Contrôle :

- **Les cahiers d'enregistrements :**

L'enregistrement des pratiques et des interventions est obligatoire au titre de la conditionnalité des aides PAC.

La tenue des cahiers d'enregistrements est une preuve du bon respect des cahiers des charges MAEt (défini ici par le plan de gestion).

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « MP_N945_HE6 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (dénomination, n° d'îlot, ID parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, conditions particulières,
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Dans un souci de suivi au titre de la conditionnalité des aides PAC

Le cahier des charges de la mesure HE6 prévoit l'**obligation d'enregistrement** :

• des pratiques de pâturage (<i>date(s), nb de bêtes, chargement, zones pâturées, division de troupeaux,...</i>)	Cahier d'Enregistrement du Pâturage
• des travaux de fenaison,	Cahier d'Enregistrement des Opérations de gestion
• des travaux effectués (<i>broyage, débroussaillage, coupe de bois, création d'un chemin, aménagement de point d'eau, mise en place d'une clôture,...</i>),	Cahier d'Enregistrement des Opérations de gestion
• des apports en fertilisation.	Cahier d'Enregistrement de la Fertilisation

• **Critères de contrôle par prescription de gestion :**

Prescription :	Critères de vérification :
Pâturage	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de clôtures en période de pâturage prévue dans le plan de gestion pastorale. - Présence de crottin* sur les zones à pâturer. - Végétation abrutie en zone ouverte. - Herbacées consommées jusqu'au pieds des ligneux bas en zone accessible (<30% de recouvrement). - Jeunes arbustes présentant des traces de consommation (prunellier, troène, ronces, genévrier et buis...)
Affouragement	<ul style="list-style-type: none"> - Bottes de foin/paille placées sur distributeurs. - Absence de bottes déroulées au sol. - Affouragement permanent interdit.
Pierre à sel	- Visite de l'emplacement du support de la pierre à sel.
Périodes sensibles	- Cahier d'enregistrement
Broyage	- Visite du secteur broyé en compagnie de l'éleveur.
Coupe de ligneux	<ul style="list-style-type: none"> - Constater la présence de souches. - Constater l'entrée de lumière dans la zone boisée contractualisée.
Aménagement de point d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du point d'eau en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.
Layonnage d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du secteur en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.
Layonnage de passage	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du secteur broyé en compagnie de l'éleveur. - Constater la réalisation des travaux prévus.

* (si le contrôle est effectué durant la période de pâturage ou quelques temps après).



Présence de crottin sur les zones pâturés



Souche après éclaircie



Herbacées consommées au pied des ligneux



Illustration 2: Refus au pied

Ci dessous, veuillez trouver des exemples de cahiers destinés à faciliter vos enregistrements.

PROPOSITION DE CAHIERS D'ENREGISTREMENT :



Fiche 2 bis

Fiche d'enregistrements parcellaire pour les exploitations engagées dans une MAE depuis 2007

Obligatoire

Obligatoire pour les apports organiques

Obligatoire si la MAE comporte des obligations en matière de fertilisation

Facultatif

Culture : Parcelle/Îlot : Surface concernée (par îlot) :

Engagement MAE : Limitations fertilisation totale : N : P : K :

Limitations fertilisation minérale : N : P : K :

Plan prévisionnel de fumure

Période d'implantation prévue (pour les prairies) :

Période prévue ou stade physiologique	Surface prévue	Type d'engrais	Quantité apportée / ha	Teneur (% ou /T ou /m ²)			Unités apportées /ha			Observations dont contrôles éventuels de nitrification (N Tester, Jukil, ...)
				N	P	K	N	P	K	
Les résidus de récolte doivent être exportés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total						
Une culture intermédiaire doit être implantée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total minéral						Objectif de rendement :

Cahier d'enregistrements fertilisation et phytosanitaire

Date d'implantation (pour les prairies) : Variété :

Date d'intervention	Surface traitée	Nom commercial du produit phyto ou type d'engrais	Dose /ha ou quantité apportée / ha	Teneur (% ou /T ou /m ²)			Unités apportées / ha			Observations dont les débris d'enfouissement des fumiers et lisier
				N	P	K	N	P	K	
Les résidus de récolte sont exportés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total						Date de récolte :
Une culture intermédiaire est implantée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				Total minéral						Rendement réalisé :

Enregistrement des pratiques de pâturage

Année 20....

N° îlot	Nom ou N° de la parcelle	Surface	Type d'aninx	Nbre d'aninx	Tps de présence /24 h	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL j			

Obs. (critères d'entrée et de sortie, complémentation, refends, entretien, suivi sanitaire...)

N° îlot	Nom ou N° de la parcelle	Surface	Type d'aninx	Nbre d'aninx	Tps de présence /24 h	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAL j			

Obs. (critères d'entrée et de sortie, complémentation, refends, entretien, suivi sanitaire...)